

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit avril deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le quinze mai deux mil dix-huit à vingt heures et trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Étaient présents : Messieurs Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Pierre GOUYÉ, Fabien HUPENOIRE, Bertrand CREPEAU, Christian HURTELOUP, Mesdames Stéphanie CHAMAN, Isabelle CREACH, Françoise LEGRAND.

Absents excusés : Monsieur Jean-Luc HAUTEVILLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN, Madame Manuella HAMARD donne pouvoir à Monsieur Fabien MAISONNEUVE
Monsieur Maxime LEPLAT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien MAISONNEUVE

Sur le précédent compte rendu de conseil municipal, il faut apporter un correctif sur l'intitulé de la rubrique « Vote du budget primitif 2018 » et non « Vote du budget primitif 2017 ». Monsieur Christian HURTELOUP demande un éclaircissement concernant l'enfouissement réseau dans le bourg et les différents montants. Monsieur Pierre GOUYÉ rappelle qu'il faudra informer le syndicat d'eau pour ces travaux afin qu'il puisse en profiter éventuellement pour intervenir. Approbation du compte rendu 1 voix contre, 11 voix pour.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Pascale DRONNE.

TAUX D'INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe qu'il faut voter un taux d'indemnité pour le receveur. Il est précisé que la secrétaire reçoit de bons conseils de la part de Monsieur MARTIN.

Monsieur Pierre GOUYÉ et Madame Isabelle CREACH déplorent qu'il faille verser une indemnité à un fonctionnaire de l'État qui perçoit déjà un salaire mensuellement.

L'indemnité est proportionnelle à la durée de l'exercice.

Il est voté à 6 voix pour le versement de l'indemnité, 4 abstentions, 2 contre.

Il est proposé un taux de 50%, accepté à 8 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le maire informe avoir reçu la proposition d'avancement de grade pour Monsieur Thierry ROCHERON, et avoir accepté celle-ci. L'acceptation a été validée par la commission administrative paritaire (CAP) en date du 29 mars 2018. De ce fait il faut créer et ouvrir le poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEVIS DEBROUSSAILLEUSE ET NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un nettoyeur haute pression pour les agents techniques.

Monsieur Pierre GOUYÉ conseille pour la débroussailleuse un couteau broyeur, et préconise de faire attention au choix du harnais.

DEVIS DEBROUSSAILLEUSE :

ADSM :

Modèle Kawasaki KDG35 401,67€ HT / 482,00€ TTC

Modèle Kawasaki KDG45 435,67€ HT / 522,80€ TTC

Modèle Stihl FS240 584,17€ HT / 701,00€ TTC

Modèle Stihl FS260 614,17€ HT / 737,00€ TTC

BROSSAY :

Modèle Stihl FS240 482,50€ TTC / 579,00€ TTC

Modèle Stihl FS260 565,83€ HT / 679€ TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la débroussailleuse Stihl FS 260 + un harnais confort. Il est demandé à Monsieur le Maire de voir avec ADSM pour un couteau broyeur.

DEVIS NETTOYEUR HAUTE PRESSION :

ADSM :

Modèle FP160BLC 920,00€ HT / 1 104,00€ TTC

BROSSAY :

Modèle MARSHALL 2800 408,33€ HT / 490,00€ TTC

Modèle TSL9 829,17€ HT / 995,00 TTC

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour revoir les devis avant leur approbation.

Il est précisé que le conseil municipal a fait un choix de proximité en sélectionnant les devis ADSM.

SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRE

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention pour un voyage scolaire. La demande concerne une élève de Lavernat étant au collège de Bercé. Il est proposé la somme de 30€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement de l'allée centrale du cimetière : il va être demandé des devis à l'entreprise Bardet et Chaigneau
- Il va être mis au cimetière des petits panneaux d'affichage pour expliquer l'enherbement de celui-ci.
- FESTILOIR : Monsieur le Maire informe que FESTILOIR aura lieu le mercredi 01 août. Il est prévu une visite de l'église ainsi qu'un spectacle des frères Troubouch. Monsieur le Maire ainsi que le conseil municipal déplorent que la visite de l'église soit payante.
- SIVOS :
 - Madame Françoise LEGRAND s'interroge sur le SIVOS et le rattrapage de chauffage.
 - Madame Françoise LEGRAND : La répartition de la part des communes dans les recettes du SIVOS s'est toujours effectuée proportionnellement aux effectifs pris en charge par les 2 communes. Selon les effectifs au 1/01/2018 la répartition aurait dû se faire en appliquant les pourcentages suivants 40% pour Lavernat 60% pour Montval, or la répartition en 2018 s'est faite à 45% pour Lavernat et 55% pour Montval. Quelle est la justification du changement de clés de répartition ?
 - Monsieur Fabien MAISONNEUVE : Il n'y a eu pas de changement des clés de répartition. La répartition se fait toujours au prorata du nombre d'élèves. Un rattrapage de chauffage, imputé à la commune, a été inclus dans le besoin de financement ce qui donne l'impression d'un changement de répartition.
 - Madame Françoise LEGRAND : Pourquoi cette nouvelle répartition n'a-t-elle pas été communiquée aux conseillers lors de séance du budget ?
 - Monsieur Fabien MAISONNEUVE : Il n'y avait pas lieu de la communiquer car elle n'a pas changé.
 - Madame Françoise LEGRAND : Pour l'année 2017, le compte chauffage urbain a été clôturé à 5844 €, le chauffage de la cantine était-il intégré ?
 - Monsieur Fabien MAISONNEUVE FM : Il n'a pas été inclus puisque nous ne l'avons pas payé.
 - Madame LEGRAND souhaite que l'on paie ce rattrapage en 2 fois et s'inquiète de l'équilibre financier de la commune. L'excédent de l'an passé était de 36000 €. Avec un budget SIVOS de 65 000 € l'an passé et 82 000 € cette année, comment absorber ces 17 000 € d'augmentation ?
 - Monsieur Fabien MAISONNEUVE rappelle que le budget du SIVOS reste stable et que celui voté en 2018 est dans la moyenne des précédents (pour rappel, celui de 2017 a été sous-évalué) :
 - - 2014 : 89 693 €
 - - 2015 : 82 024 €
 - - 2016 : 84 420 €
 - Monsieur Fabien MAISONNEUVE s'interroge toutefois sur le mode calcul de la part de Lavernat. Il aurait été plus logique que le rattrapage de chauffage ne soit pas pris en compte dans la répartition des parts des deux communes.